

SAINT SEBASTIEN POUR TOUS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020



En préambule, madame La Maire demande au Conseil Municipal de voter le déroulement du Conseil à huis clos, l'ensemble des élus de l'opposition s'abstient et en expliquera les raisons en fin de séance.

1. Adoption du compte rendu de la séance du 25 juin 2020

Voté à l'unanimité.

2. Adoption du compte rendu de la séance du 30 septembre 2020

Une erreur de date s'étant glissée, le vote est reporté.

3. SIEGE 27 – Adhésion à la centrale d'achat d'électricité

Jérôme Alexandre : Le document en annexe est absent donc il est difficile de travailler sur ce projet.

Florence Haguet Volckaert : Monsieur Gallerne devra le faire parvenir sous format numérique aux élus de l'opposition

Jérôme Alexandre : Il demande une évaluation du coût annuel d'électricité pour la commune et quelles sont les perspectives.

Florence Haguet Volckaert : la municipalité ne connaît pas le montant de la facture actuelle mais pense qu'en adhérant à un groupement d'achats cela devrait être plus intéressant.

Jérôme Alexandre : Une électricité verte est-elle prévue au contrat ?

Florence Haguet Volckaert : Visiblement oui, elle va regarder mais n'est pas contre. Elle doit l'annoter au contrat et promet de donner le montant de la facture au prochain conseil municipal, tout en précisant qu'il y a un bâtiment de plus à chauffer, le gymnase Pierre Janvier.

4. EPN – Commerces – Dates d'ouverture dominicale 2021

Florence Haguet Volckaert : Il est possible aux commerçants de l'EPN d'ouvrir 5 dimanches par an avec une possible ouverture de 12 dimanches supplémentaires sur dérogation.

Sur notre commune, cela concerne peu de commerces puisque les commerces de bouche et la fleuriste ont déjà l'autorisation d'ouvrir tous les dimanches. Elle indique que l'adjointe chargée du commerce sur la commune, madame Philippe se rapprochera des commerces concernés pour fixer les dates.

Florent Cristobal : La commune prévoit-elle une aide à la digitalisation de leur activité pour les petits commerçants afin de se mettre à la vente en ligne, livraison et au click and Collect comme cela se fait dans d'autres communes ?

Florence Haguet Volckaert : Non pour le moment, rien n'est prévu mais elle peut voir avec les informaticiens de la mairie s'il y a une possibilité de le faire.

Florent Cristobal : Y a-t-il des initiatives de prise pour cette même digitalisation au niveau de l'EPN ?

Bruno Groizeleau : Non rien n'est prévu. Seulement pour la ville d'Evreux.

Florent Cristobal : Dans beaucoup d'agglomérations, des places de marché locales permettent aux commerces indépendants de développer leur activité. Récemment, la Chambre de Commerce et

d'Industrie de l'Eure et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ont signé avec un opérateur pour la mise en place d'une plateforme locale. Portées par les intercommunalités, comme Conches ou Bernay, ces plateformes permettent aux commerçants en cette période de dégager du chiffre d'affaires et de s'inscrire dans les nouveaux modes de consommation.

Florence Haguet Volckaert : elle doit en parler à la conférence des Maires.

5. EPN – Convention territoriale Globale – Signature de la convention d'intention

Florent Cristobal : le contenu de la délibération n'est intelligible.

Manuel Ordonez : Il s'agit d'un partenariat entre la CAF et l'EPN sur les besoins sociaux dans l'agglomération, de faire une étude pour aider les habitants dans leur vie familiale, professionnelle et sociale.

Il s'agira ainsi d'aider la commune à appliquer une méthodologie pour connaître les besoins de nos habitants.

Florence Haguet Volckaert : cette étude sera réalisée en collaboration entre la CAF, des élus, Géraldine Hamelet DGA et des techniciens spécialisés.

Jérôme Alexandre : Comment va se faire le diagnostic ?

Manuel Ordonez : Principalement par sondage.

Jérôme Alexandre : souhaite avoir des précisions sur la méthodologie car l'on sait tous que les personnes en difficultés ne vont pas forcément venir se faire connaître et que si cela se fait par informatique beaucoup n'y ont pas accès.

Florence Haguet Volckaert : toutes les réunions concernant ce projet n'ont pas pu avoir lieu à cause de la situation sanitaire mais elle fait confiance aux personnes de la CAF.

6. EPN – Demande de fonds de concours

Jérôme Alexandre : concernant la réfection de la toiture du gymnase Pierre de Coubertin, il y a-t-il l'isolation de prévue ?

Jean François Gallerne : non, il s'agit juste de réparer la couche de protection de la couche de polyuréthane de 25 centimètres posée il y a une quinzaine d'années.

Jérôme Alexandre : concernant la réfection de la toiture de la Salle des Fêtes, même question que pour le gymnase, est-il prévu d'en profiter pour refaire l'isolation ?

Florence Haguet Volckaert : non pas prévu, la municipalité souhaite juste colmater les fuites, faire de l'entretien.

Jérôme Alexandre : Ceci est dommage car il existe des aides de l'état pour les bâtiments municipaux, qu'il suffirait juste d'en faire la demande. Y a-t-il eu des devis de faits pour voir la différence ?

Florence Haguet Volckaert : non pas de devis mais promet d'en faire établir.

Florent Cristobal : les trois plus grosses dépenses s'orientent vers de l'entretien de bâtiments municipaux (gymnase, église, salle des fêtes), les investissements sont guidés par le besoin de sauvegarde du patrimoine municipal. Il y a deux ans, EPN devait recuter un « manager des énergies » qui devait aider les communes à réduire leurs dépenses énergétiques, est-il toujours en poste ?

Florence Haguet Volckaert : Ce manager avait disparu mais il y a de nouveau quelqu'un de mis en place, elle a chargé Mr Cochard adjoint de s'en rapprocher. Celui-ci doit le faire mais le dossier lui semble difficile à monter car difficile de connaître les dépenses énergétiques de chaque bâtiment. Pour le moment, c'est à la municipalité de fournir les documents pour que le dossier avance.

Florent Cristobal : il serait souhaitable que ce dossier soit inclus dans une des commissions pour être suivie.

Florence Haguët Volckaert : effectivement, ce dossier n'est dans aucune commission, elle l'intègre dans la commission cadre de vie.

Cécile Demay : Concernant les caméras thermiques, à quoi servent-elles, est-ce les thermomètres frontaux utilisés lors du premier déconfinement?

Manuel Ordonez : non ce sont deux choses différentes. Elles ont été commandées pendant le premier confinement mais elles n'étaient pas arrivées le 11 mai, la mairie a donc été obligée d'acheter en plus des thermomètres frontaux. Elles ont un peu servi dans les écoles en juin mais ne servent plus à l'heure actuelle.

Cécile Demay : regrette une telle dépense pour une si courte utilisation.

Nadège Gosse : Pourquoi cet aménagement est-il pris sur le budget PMR de la commune alors que l'accès au Boumerang est déjà aménagé ?

Florence Haguët Volckaert : Cet aménagement concerne la partie effondrée du trottoir entre la place Handicapée et l'accès au Boumerang, cette dépense peut donc être mise dans le poste PMR ?

7. Budget Communal – décisions modificatives

Une décision modificative supplémentaire est apportée à l'ordre du jour.

Agnès Oury : souhaite que le conseil municipal vote un transfert de 15 000 € à la demande du percepteur vers le compte des charges générales pour régler le déficit du SIVU estimé à 43 893,49 €.

8. SECOMILE – opération de la Rue des Charitons – Garantie d'emprunt communal

Florent Cristobal : souhaite connaître la situation financière de la Sécomile suite à son rapprochement avec Eure Habitat étant très largement en difficulté.

Florence Haguët Volckaert : la fusion aura lieu au 01/01/2020 et elle s'inquiète également de la situation financière Eure Habitat étant vraiment très mal en point car la municipalité est engagée sur plusieurs millions d'euros sur ce projet.

9. Personnel – assurance statutaire – adhésion au contrat groupe du centre de gestion 27

Florent Cristobal : demande quand ce contrat sera effectif ? Si c'est bien en 2022

Florence Haguët Volckaert : oui 2022

10. Régime Indemnitare

Florence Haguët Volckaert : Dans le cadre du recrutement du second policier municipal, il est demandé aux élus de voter la reprise de son grade et de son statut qu'il possédait dans son ancienne collectivité locale.

11. Personnel – modification du tableau des effectifs

Florence Haguët Volckaert : pour faire suite à la demande de l'opposition de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel, le service concerné a fait le nécessaire.

Cécile Demay : les élus de l'opposition se réjouissent d'avoir été entendus.

12. Personnel – avancements – fixation des quotas

13. Personnel Crise Covid

Florence Haguët Volckaert : le projet a été présenté deux fois en Comité technique, celui-ci ayant eu une abstention lors du vote, celle-ci a revu sa copie en modifiant le montant minimum proposé

(de 100€ à 200€).

Florent Cristobal la remercie de l'avoir écouté et suivi.

Christian Mathurin : Combien de personnes cela concerne-t-il ?

Florence Haguet Volckaert : 12 personnes : les agents chargés d'accueillir les enfants et les travailleurs sociaux. La liste sera établie par les chefs de service.

Florent Cristobal rappelle que ce sujet avait été en premier lieu abordé au Conseil Municipal en juin par les représentants de Saint Sébastien pour Tous, et qu'à ce moment-là Madame La Maire avait indiqué qu'elle envisageait une marque de reconnaissance par un courrier ou des chèques cadeaux. Florent Cristobal félicite la majorité d'avoir écouté l'opposition après des débats riches et intéressants en Comité Technique, passant le montant minimum de 100 à 200€ et le maximum de 200€ à 300€, même s'il avait demandé 400 euros. Aussi, l'opposition votera favorablement ce point.

14. Personnel – Mise en place du compte épargne-temps

Florence Haguet Volckaert : d'après la législation concernant ce point, il est rappelé que le nombre de jours ne peut excéder 60 jours sur la carrière, avec une obligation de prendre minimum 20 jours de congés par an. A l'heure actuelle, les employés municipaux ont 32 jours de congés et 16 RTT par an.

Christian Mathurin : Y a t-il eu un sondage auprès du personnel ?

Florence Haguet Volckaert : non pas encore

Christian Mathurin : le personnel est-il prêt à y adhérer ?

Florence Haguet Volckaert : C'est le personnel qui en a fait la demande par le biais de leurs représentants et elle y est favorable.

Florent Cristobal : sera t-il mis en place dès 2020 ?

Florence Haguet Volckaert : Oui car il reste à certains des congés qu'ils n'ont pas pu prendre à cause de la Covid.

Cécile Demay : sera t-il possible de monnayer des jours ?

Florence Haguet Volckaert : non, c'est interdit.

15. Questions diverses / informations

Questions des élus de l'opposition « Saint Sébastien Pour Tous » :

Question de Florent Cristobal :

Le Conseil Municipal se réunit à nouveau à huis clos. Nous avons plusieurs fois exprimé le souhait, dans l'intérêt de la démocratie locale, de voir les séances retransmises. De nombreuses communes du département ont mis en place une retransmission en direct de leur conseil : Louviers, Val-de-Reuil, Pont de l'Arche, Evreux et même Grosseœuvre, preuve que cela ne dépend pas de la taille de la commune.

A Saint Sébastien, la majorité nous répond que c'est impossible en raison du « droit à l'image ». Cet argument est contraire au code des collectivités.

Ainsi, en vertu de l'article L. 2121-18 du Code général des collectivités territoriales, les séances du conseil municipal sont publiques et peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

Une réponse ministérielle en date du 11 juin 2015 indique que ce principe fonde le droit des conseillers municipaux comme des membres de l'assistance à enregistrer les débats et à les diffuser, éventuellement sur internet.

Le juge administratif a, par ailleurs, considéré comme illégale l'interdiction par le maire de procéder à un tel enregistrement dès lors que les modalités de celui-ci ne sont pas de nature à troubler le bon ordre des travaux de l'assemblée communale (CAA de Bordeaux, 24 juin 2003, n° 99BX01857 ; CE, 2 octobre 1992, commune de Donneville ; CE, 25 juillet 1980, M. Sandre).

L'accord des conseillers municipaux, qui sont investis d'un mandat électif et s'expriment dans l'exercice de ce mandat, n'est pas requis pour pouvoir procéder à une telle retransmission des séances publiques de l'assemblée délibérante. Ainsi, le droit à l'image d'un élu ne peut être opposé à un tiers qui enregistre le conseil municipal.

Madame la Maire indique l'impossibilité technique de diffuser à partir de la salle des fêtes.

Florent Cristobal demande qu'elle s'engage à diffuser le Conseil Municipal à partir du moment où l'assemblée pourra se réunir dans les locaux de la Mairie.

Il ajoute que certaines commissions fonctionnent de manière inacceptable. La récente réunion du CCAS s'est tenu en présentiel pour certains membres et en distanciel pour d'autres, notamment les représentants de l'opposition. Dans ce contexte, les documents présentés n'ont pu être partagés à tous, les débats ont été interdits et des apartés ont eu lieu en fermant le micro de l'animateur, rendant les choses inaudibles pour les personnes à distance.

Si les outils numériques sont une source de difficultés pour certains élus, il est nécessaire de se faire accompagner par les services municipaux, ou au moins suivre des formations. Les représentants de Saint Sébastien pour Tous ne sauraient être écartés des débats au motif de l'incapacité des organisateurs des commissions à utiliser les outils digitaux.

Question de Christian Mathurin :

Le Président de la République a annoncé il y a quelques jours une reprise des activités sportives pour les jeunes début décembre.

Avez-vous reçu des informations officielles allant dans ce sens ?

Dans le cas d'une reprise éventuelle nos équipements sportifs sont-ils prêts à recevoir nos jeunes sportifs ?

Quel accompagnement la commune prévoit-elle pour mettre en place le « protocole sanitaire renforcé » voulu par l'Etat ?

Madame Haguet Volkaert répond qu'elle n'a pas de contact direct avec le président de la république et qu'à ce jour elle n'a aucune nouvelle sur une éventuelle reprise des activités sportives et qu'il faut attendre des directives officielles. A ce jour il n'est pas prévu d'anticiper cette reprise et aucune action ne sera réalisée que ce soit dans le nettoyage des installations ou autre. Elle se conformera au protocole défini par les autorités sans plus.

Question de Cécile Demay :

Lors du dernier conseil municipal, vous nous aviez demandé de désigner 2 conseillers municipaux pour intégrer la commission accessibilité en nous précisant que la composition de celle-ci n'était pas définitive et que si nous connaissions des personnes intéressées, la porte était ouverte. Monsieur Romuald Herpin a pris contact avec madame Lamy, visiblement son intégration était compliquée et après en avoir discuté, elle m'a dit qu'elle n'y voyait pas d'inconvénient mais que cela devait être soumis au prochain cm pour que ce soit officiel.

Cependant je ne vois pas ce point abordé au conseil.

Il me paraît cependant important que des personnes en situation de handicap y participent, ce sont en effet elles qui sont à même de nous parler des situations rencontrées.

Madame la Maire répond que cette instance est réservée aux associations et ne peuvent y participer les individuels. Monsieur Romuald Herpin ne pourra être présent que sur invitation de la municipalité si elle juge nécessaire sa présence.

Cécile Demay regrette que les personnes concernées par les problèmes de handicap ne soient pas systématiquement consultées.

Questions de Jérôme Alexandre :

Question 1 :

Dans le bois du quartier du clos qui jouxte la propriété de l'Hôpital La Musse, il y a un chemin communal longeant la propriété de la Musse. Ce chemin est également en limite du territoire communal avec la commune voisine d'Arnières. Depuis plus d'un an, un propriétaire d'une parcelle dans ce bois a clôturé sa parcelle boisée mais également le chemin communal qui désormais, est obstrué par une clôture électrique. Le propriétaire indique, via une affiche collée à proximité que cette clôture a été posée pour se prémunir de « gibiers dévastateurs » dans l'attente d'un passage aménagé pour les promeneurs.

Comment un propriétaire peut-il s'adjoindre le droit de s'attribuer une parcelle appartenant à la commune de St Sébastien et empêcher les promeneurs d'y accéder ? Avez-vous connaissance de cette clôture installée depuis plus d'un an ? Pouvez-vous nous dire si vous comptez intervenir et dans quel délais ?

D'après les recherches cadastrales, aucune parcelle n'appartient à la mairie le long de la propriété de La Musse dans le bois du quartier du Clos à l'endroit où une clôture a été érigée.

Réponse Jérôme : il semble pourtant d'après le cadastre numérique sur internet qu'il y a bien une parcelle communale dans ce bois.

2ème question :

Le terrain communal situé à côté du terrain de tennis en plein air reçoit depuis plus d'un an des dépôts de remblais dont les volumes à vue d'œil, sont considérables.

L'objectif global visant des économies d'apport en matériaux pour le futur terrain de tir à l'arc semble tout à fait louable. Cependant, la commune doit pouvoir contrôler et suivre les apports des matériaux déposés.

La réglementation française prévoit, en effet, que les terres excavés sont juridiquement considérées comme des déchets dès lors qu'elles sortent du site de leur excavation.

Ainsi, pouvez-vous nous préciser et nous communiquer les concernant les points suivants ?

- Quelle est la provenance exacte de ces matériaux et avez-vous déterminé un volume maximal de dépôts à ne pas dépasser sur le site ?

- Avez-vous établi des conventions avec les entreprises qui viennent déposer ces matériaux de manière à pouvoir assurer une traçabilité des matériaux déposés ? la fourniture de bordereaux de suivi par les entreprises à l'origine de ces dépôts nous paraît une exigence minimale pour la commune afin de connaître précisément la nature de ces dépôts, leur qualité, leur provenance ainsi que les volumes déposés et pouvoir ainsi contrôler les volumes apportés mais surtout, pouvoir exonérer la commune d'une mise en décharge à ses frais au cas où ces terres présenteraient, in fine, des traces de pollution.

- Afin d'apprécier l'économie globale réalisée pour la commune sur cette opération, pouvez-vous nous apporter des précisions sur les différents postes de dépenses où il y a des économies générées en indiquant un montant estimatif ?

réponse : Le volume maximum de remblais a apporter a été déterminé selon les prescriptions d'aménagement de la Fédération Française de tir à l'arc. Le merlon a construire doit faire une hauteur de 4m. L'entreprise OLIVIER TP en charge des dépôts de ces remblais suit les consignes indiquées sur les volumes. D'après l'entreprise, il manque à ce jour encore 3000 m2 de remblais a apporter.

2 conventions ont été signées avec cette entreprise pour l'apport des remblais.

Question Jérôme Alexandre: Ces conventions ont-elles été votées en conseil municipal ?

Réponse de la municipalité : non

Question Jérôme Alexandre : Peut-on avoir les exemplaires de ces conventions ?

Réponse de Florence Haguët Volckaert : oui, elle vous seront transmises par mail avec le dossier de déclaration préalable.

Informations diverses

Au vu du contexte sanitaire actuel, il n'y aura pas de repas pour les anciens de la commune, celui-ci sera remplacé par un colis de Noël. Madame Furon est en charge de former des binômes pour la distribution de ceux-ci et souhaite que les élus de l'opposition y participe. Ceux-ci acceptent à l'exception de Cécile Demay en raison de soucis de santé. La distribution aura donc lieu le week-end du 12 et 13 décembre 2020.